# Compte rendu de Conseil d'école 2

Secrétaires : Mmes Guérineau et Lafoix.

***Date :*** Lundi 16 février 2015, 18h.

***Présents :*** Mme Lafoix, Mme Le Roux, Mme Theil, Mme Guérineau, Mme Héry, enseignantes.

 Mme Dambrine, élue chargée des affaires scolaires.

 Mme Allein, M. Chrébor, Mme Magalhaes, Mme Breuil, M. Cailleaud, Mme De Amorim, Mme Prat, Mme Proust, Mme Marret, Mme Métayer, parents élus.

 M. Baudoin , DDEN

***Excusés :*** Mme Parizot, Inspectrice de l'éducation nationale.

 Mme Stierle, Mme Soulet, enseignantes.

 Mme Loti, psychologue scolaire et M. Arrignon, enseignant spécialisé.

 M. Laborderie, Maire.

 Mme Caquineau, parent élu.

***Ordre du jour :***

*1 - Point sur les effectifs et perspectives pour 2015/2016*

*2 - Projets en cours et à venir*

*3 - Demandes de travaux et d’équipements présentées à la municipalité*

*4 - Questions diverses*

Effectifs et perspectives pour 2015/2016

L'école élémentaire de Magné compte 137 élèves répartis dans 6 classes comme suit :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM1/CM2 | CM2 |
| Mme Stierle | Mme Lafoix et Mme Debreuil (le lundi) | Mme Le Roux | Mme Theil et Mme Morin (le mardi) | Mme Guérineau (L, M et 1/2M)et Mme Soulet(1/2M, J et V) | Mme Hery |
| 231 départ depuis la rentrée et un passage anticipé en CE1 | 231 élève venu de CP en novembre | 271 arrivée depuis la rentrée | 24 | 20 : 12 CM1 et 8 CM2 | 20 |

 La moyenne d'élèves par classe est de 22,8.

Pour une fermeture, le seuil est placé à 27 élèves + 1 après fermeture, soit 5X27+1=136.

Pour l'année scolaire prochaine, 28 élèves de CM2 partiront au collège, 25 élèves de GS arrivent de la maternelle.

Les effectifs seraient donc de 134 élèves à la rentrée prochaine.

A ce jour, l’inspection académique et l’inspection de circonscription ne peuvent se prononcer sur la fermeture éventuelle d’une classe. Toutefois, il faut s’attendre à passer à 5 classes à la rentrée prochaine si les effectifs n’évoluent pas d’ici la fin de l’année scolaire.

La répartition pourrait être la suivante :

Avec 5 classes :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| CP | CE1 | CE2/CM1 | CM1/CM2 | CM2 | Totaux |
| 25 | 24 23+1(maintien envisagé) | 28 22 CE26 CM1 | 2821 CM17 CM2 | 29 | 134 |

Avec 6 classes :

Plusieurs répartitions sont possibles.

Elles seront étudiées puis présentées au prochain conseil d’école.

La commission en charge de la carte scolaire se réunit le 1er avril 2015.

**Questions:** *Et pour l'année 2016*? Il s'agira du même scénario, car un nombre important d'élèves(36) partira au collège.

# Projets en cours et à venir

CP et CE1 :

Travail autour de l’école d’autrefois, visite du musée de la Tour Nivelle le mardi 9 juin.

CE2 et CM1/CM2 :

 Travail autour du conte, visite le 2 avril au Nombril du monde.

CE2 :

Projet sur le développement durable, la pollution et le tri des déchets. Une action ponctuelle se déroulera le samedi 11 avril : Nettoyons le bief, en lien avec la municipalité et le club de plongée de Niort. Nettoyage d’un bras de la sèvre pour prendre conscience des déchets présents dans l’eau. Des actions seront menées ensuite en APS : ateliers dessins pour illustrer les représentations de chacun sur la pollution des fonds des conches, bricolages sur les déchets à recycler…

CE2 et CM1 :

Un cycle escalade a débuté après noël et s’achèvera après les vacances de février. Chaque classe a bénéficié de 5 séances.

CM1/CM2 :

Le site internet de l’école est créé, mais pas encore très alimenté. Des articles seront écrits et publiés d’ici la fin de l’année scolaire pour différentes classes. Un onglet direction permettra d’avoir accès aux informations administratives de l’école : comptes-rendus et dates de Conseils d’Ecole, documents officiels (règlement intérieur de l’école et du temps de cantine, résultats des élections des représentants de parents d’élèves…), personnels, effectifs....

Un profil auteur pourrait être créé pour l’association de parents d’élèves si celle-ci le souhaite afin de diffuser plus largement les dates des différentes manifestations et des réunions mensuelles. L’APS pourrait également alimenter le site si le souhait s’en ressent.

CM1 et CM2 :

Sortie à la ferme de La Bazinière le jeudi 19 mars, travail sur les vaches, le fromage et les yaourts.

Projet théâtre : des pièces sont lues et préparées en classe. Un intervenant de l’OCCE intervient 3 fois avec chacune des classes. La classe de CM2 travaille également ce projet en lien avec des 6èmes du collège Jean Zay.

CM1/CM2 et CM2 :

Le cycle de vélo commencera après les vacances de Pâques. Deux sorties sur route sont prévues à la suite d’un entrainement en milieu fermé (cour et parking de l’école). Une sortie avec nuitée est prévue à la Grève sur le Mignon en juin.

Ces deux classes ont également profité d’un petit déjeuner anglais le jeudi 12 février dernier. Le retour de ce moment est très positif : les enfants ont été enchantés de participer et ont très volontairement dégusté les plats préparés par les agents de cantine.

Pour tous ces projets, l’équipe enseignante tient à remercier la municipalité, qui octroie une subvention projet d’école à hauteur de 3600€ et une subvention transport à hauteur de 2000€, et l’association des parents d’élèves qui verse une subvention de 1280€ pour l’ensemble de l’école et qui a répondu favorablement à une demande d’aide supplémentaire pour le projet avec nuitée, qui s’élève à 550€.

**Questions**: *Pourquoi toutes les classes n'ont pas participé au petit déjeuner anglais*? Les raisons sont pédagogiques et organisationnelles : ce petit déjeuner faisait suite à un travail sur l’alimentation dans les classes concernées. La cantine ne peut pas accueillir tous les élèves pour une telle manifestation, la préparation du repas vient ensuite et demande du temps.

Demandes de travaux et d’équipements présentées à la municipalité

**Equipement informatique de l'école** : une demande a été faite auprès de la municipalité pour équiper l'école de deux TBI avec un ordinateur portable pour chaque, pour les classes de CE1 et CM2. Ce projet d'équipement s'étendra sur plusieurs années avec l'objectif d'équiper toutes les classes. Le coût de ces équipements et l'échéance de ce projet seront discutés prochainement avec la municipalité.

Une discussion pourra être menée autour de la répartition des subventions allouées à l’école.

**Mobilier :** une demande de mobilier est également faite pour renouveler le mobilier existant qui se dégrade au fil des années : L’état des lieux des besoins a été réalisé avec Mme Dambrine et l’ensemble de l’équipe enseignante.

Des besoins importants en tables et chaises ont été notifiés.

Après discussion en conseil municipal, quelques tables individuelles seront achetées pour faciliter les conditions d’enseignement et renouveler le mobilier qui se dégrade.

Les chaises qui peuvent être réparées le seront, sans achat dans l’immédiat.

Des tableaux ont été déplacés, suite à la demande des enseignantes et le tableau de la classe de CP a été ligné.

Les enseignantes remercient les personnels municipaux pour ces réalisations.

Questions:

*Un tableau blanc interactif n'était pas déjà présent dans des classes*? Oui mais cela concernait un projet Comenius qui était mené cette année là mais qui n'a pas été achevé.

De ce fait, le TBI a été installé dans une autre école.

*Pour le coût du câblage*, un devis est nécessaire.

*Pas d'autre subvention possible*? Non, aucun plan d’équipement régional, académique ou autre n’existe à ce jour.

Questions diverses

1. **Règlement intérieur - restauration**

Un règlement intérieur cantine et pause méridienne a été adopté par le conseil municipal en novembre dernier et est en vigueur depuis janvier 2015 par la municipalité :

*(pour mémoire, le conseil d'école vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école. Il* ***donne son avis et fait des suggestions sur l****e fonctionnement de l'école et* ***sur******toutes******questions******qui******intéressent la vie de l'école*** *: intégration des enfants handicapés, activités périscolaires,* ***restauration scolaire****, hygiène scolaire, sécurité des enfants...)*

* Pourquoi n'a-t-il pas été soumis au préalable aux membres du conseil d'école ?

Le règlement a été évoqué lors du 1er conseil d'école, sa rédaction a eu pour but de permettre la continuité avec le règlement d'école. L’équipe municipale a pris en compte les différentes remarques des parents d'élèves.

La proposition est faite de discuter les articles lors du prochain conseil d'école pour une réécriture partielle pour la rentrée de septembre.

* Le délai entre la distribution du règlement aux familles et la date du retour était très court : peu de recul pour sa lecture
* certains articles sont très voire trop détaillés (article 9 et 10)

La volonté était de ne rien laisser en silence.

* les jeux mis en place à la pause méridienne (voir point 2)
* expliciter la phrase : ..." il sera isolé et ne bénéficiera pas de jeux. Toutefois, un élève ne peut être privé de la totalité de la récréation s'il a reçu une punition".

De quelle punition s'agit-il ? Sous quelle forme ? Où est-il isolé ?

Un tableau, dans un autre article, développe les différentes sanctions possibles.

L’enfant peut être isolé du groupe mais reste sous la surveillance des adultes et dans la cour.

* Par ailleurs, depuis le début de l'année scolaire, de nouvelles modalités de facturation prenant en compte le quotient familial ont été mises en place par la municipalité pour plus d'équité et pour pallier les inégalités sociales au sein des familles magnésiennes.

- la mise en place de cette tarification (qui représente une augmentation de 14.58% pour la tranche 5) a-t-elle modifiée la fréquentation au restaurant scolaire ?

- et si oui de combien d'enfants ?

Tous les ans, les tarifs subissent une légère augmentation, s'il n'y avait pas eu le quotient, le repas aurait un coût estimé à 2,50€. Aujourd'hui, en termes de fréquentation, il n'y a pas de baisse avérée. La fréquentation paraît stable.

Mme Dambrine propose de présenter un calcul de fréquentation sur l'année scolaire au prochain conseil d’école afin de vérifier si cela a permis à de nouveaux élèves de bénéficier du restaurant scolaire.

1. **Jeux pause méridienne**
* Cette organisation est-elle optimale ? Des activités proposées?

La salle de jeux de la garderie est ouverte depuis 15 jours:. Pour ce faire, 1 personne de plus est employée sur 30 minutes (à titre d'essai). Ce dispositif ne sera pas maintenu après les vacances de Février. Ce dispositif permet aux enfants qui le souhaitent de passer un moment au chaud, dans un calme relatif et de jouer à de petits jeux de société. Certes, le temps proposé dans cette salle à chacun est court, mais il est bon de souligner que ce dispositif existe.

* Qu’est-il proposé aux enfants quand il pleut ? (visiblement, depuis 1 semaine, la garderie est ouverte, mais avis des enfants divergents)
* Une proposition d’intervenants extérieurs (bénévoles, retraités) avait été formulée : qu’en est-il ?

Pour le moment aucune personne ne s’est portée volontaire.

Mme Dambrine souhaite rechercher une convention type (pour une personne bénévole) pour cette pause méridienne.

* Des tracés dans la cour?

La municipalité propose que les tracés (type marelle) dans la cour soient refaits pour que les élèves puissent jouer en récréation. L’équipe enseignante et les parents le souhaitent.

* L’APE va subventionner l’achat de jeux pour l’APS et la pause méridienne. En attente d’une participation de la municipalité.

Mme Dambrine et Mme Méchineau (secrétaire de l’APE) se sont entretenues à ce sujet. Mme Dambrine explique que si l’APE souhaite acheter des jeux pour ces temps là, elle est libre de le faire en son nom. Mais la municipalité ne peut régler des achats faits par l’APE sans autre débat que celui des besoins exprimés par l’APE. Un état des lieux sera fait avant juillet pour permettre d’acheter ce qui paraitra indispensable à la municipalité pour la rentrée de septembre.

* L’APE propose de financer un ou des intervenants extérieurs pour aider à accompagner les enfants sur la pause méridienne – (faire venir quelqu'un pour une activité ponctuelle)

Cela demande une convention de la part de la municipalité. Si un intervenant vient, cela ne concernera qu'un nombre limité d'élèves. Ce point mérite d’être rediscuté pour définir précisément le but de l’intervention et le cadre qui puisse permettre une telle intervention.

1. **Problèmes de violence, incivilités, racisme dans la cour**
* Est-ce qu’il y en a à l’école ?
* Qu’en est-il de la surveillance dans la cour ?
* Des faits ont été relatés (entre autres un élève a été isolé suite à des violences de camarades) : est-ce vrai ? pas vrai ? Comment cela est-il géré ?

Aucun problème de racisme n’a été constaté ou relaté à l’équipe enseignante à ce jour.

Pour la surveillance de cour, trois enseignantes sont présentes à chaque récréation (contre deux l’an passé).

Les deux récréations de la matinée, surveillées par les enseignantes se déroulent dans des conditions de sécurité et de civisme convenables. Quelques conflits se produisent, sans engendrer de danger particulier ou de problème important.

Pour l’accueil de 8h35, il a été décidé en conseil des maîtres du 26 janvier qu’une enseignante de service serait présente chaque matin au portail pour dire bonjour aux élèves. Ces mots ne sont pas spontanés pour beaucoup d’élèves et l’équipe souhaite que cela le devienne.

Un incident de violence s’est produit la semaine du 26 janvier sur le temps de la pause méridienne. Suite à cela et dans le but d’apaiser les tensions qui se développent, l’équipe enseignante et la municipalité se sont mobilisés pour que des solutions soient proposées immédiatement. La salle de garderie a été ouverte et le restera de 13h15 à 13h45 (temps durant lequel le plus grand nombre d’enfants se trouve dans la cour) jusqu’aux vacances permettant aux enfants de se réchauffer par temps froid, de jouer plus au calme et d’être moins nombreux dans un même lieu (cf plus haut).

Dans le même temps, des familles ont été reçues par les enseignantes et la directrice pour rappeler les règles de vie de l’école en général.

Les enseignantes ont également fait le choix de réunir plusieurs enfants concernés par des conflits récurrents le jeudi 19 février prochain de 12h15 à 12h30 pour rappeler le règlement intérieur et les sanctions encourues par de tels actes.

L’équipe enseignante souhaite rappeler à l’ensemble de la communauté éducative que le civisme et le respect des règles doivent s’exprimer dans tous les moments de la vie et que les parents se doivent d’être des partenaires de l’école pour le bon déroulement de la scolarité des enfants.

1. **Toilettes**
* Qu’en est-il du ménage de toilettes extérieures (filles/garçons) ? Des enfants ne vont plus aux toilettes car elles ne sont pas suffisamment propres.

Le ménage est effectué tous les jours. Les robinets qui posaient problème (débit trop important) seront revérifiés si cela n’a pas déjà été fait.

1. **Projets et fonctionnement de l’école**
* APC : est-ce que l’APC est organisé dans toutes les classes ?

Oui, l’Aide Pédagogique Complémentaire est organisée dans toutes les classes. Les enseignantes de l’école organisent des séances avec les élèves de leur classe ou d’autres classes, les lundis, mardis, jeudis et vendredis après la classe. Ces activités portent sur de la remédiation, des projets de classes ou d’école.

* Sorties : est-il possible que les parents puissent accompagner une sortie scolaire ? Dans ce cas, est-il possible qu’ils soient prévenus de la tenue d’une sortie plus longtemps à l’avance pour pouvoir s’organiser ?
* Demander d'être informé au préalable des sorties, notamment cinéma.

Sauf cas exceptionnel, les parents sont toujours informés des sorties quelques semaines à l’avance. Le planning du cinéma peut faire exception en fonction de l’arrivée des dates des séances à l’école.

Rappel : une information concernant l’accompagnement des sorties piscine, vélo et kayak pour l’année scolaire à venir est passée dans les cahiers des enfants : seulement deux parents se sont inscrits pour la piscine. Il semble que l’information soit passée suffisamment à l’avance et pourtant très (trop) peu de parents se sont inscrits.

Un rappel sera fait à toutes les enseignantes pour que les sorties soient notées systématiquement dans les cahiers des enfants.

* Qu’en est-il de la fête des écoles ? 2 enseignantes seront absentes. Les enseignantes prévoient-elles un spectacle en commun ou chaque classe prépare-t-elle son spectacle ?

Les enseignantes essaieront d’être toutes présentes le jour de la fête de l’école. Des chants et/ou danses seront organisés par classes ou en binômes. Certaines classes seront ensuite ouvertes aux parents pour observer les travaux des enfants.

Si certaines enseignantes sont absentes ce jour là, aucun spectacle n’aura été préparé avec la classe concernée.

* L’APE s’étonne de ne pas avoir eu de retour/nouvelles sur les subventions qu’elle a proposées et accordées à l’école (pas de retour sur la 1ère subvention de 1000€, alors qu’elle figure ensuite dans les budgets, et cette 1ère dotation n’apparaît pas non plus dans le courrier qui demandait une 2e subvention pour le projet vélo : l’APE en était à se demander si l’information avait été reçue)

Un tableau reprenant la ventilation des différentes subventions a été remis à l’APE en janvier, suite à leur demande. Dans ce tableau figure la répartition des 1280€ octroyés en début d’année scolaire sur les 6 classes, pour les projets de sorties à la journée.

Après plusieurs échanges téléphoniques et écrits avec l’APE, une subvention exceptionnelle de 550€ a été accordée pour le projet des CM1/CM2 et CM2 avec nuitée.

Ce tableau sera joint à ce compte-rendu pour une meilleure diffusion de l’information.

En effet, des remerciements n’ont pas encore eu lieu à ce jour, puisque lors du premier conseil d’école, les projets n’étaient pas encore finalisés et encore moins commencés. Toutefois, dans l’information diffusée auprès des familles pour le projet avec nuitée, les subventions étaient clairement mentionnées.

Il est à rappeler que les sorties que les enseignants organisent (cinéma, visites diverses, spectacles, séjour avec nuitée), dont les élèves sont les premiers bénéficières, ne sont pas obligatoires dans les programmes de l’école élémentaire. Ces différents projets, réalisés dans l’objectif de proposer une ouverture culturelle et rendre les apprentissages de l’année scolaire plus agréables, demandent un investissement particulier des enseignants en dehors du temps de classe et même en dehors du temps de travail rémunéré.

* Est-ce que les projets d’école de l’an prochain ont déjà été envisagés ?

Non, pas à ce jour.

* Des mouvements de personnels sont à prévoir sur l’école pour l’année scolaire prochaine qui empêchent pour le moment une vision à long terme des projets à venir.
* De plus, la fermeture éventuelle d’une classe et la répartition des élèves seront à prendre en compte pour ne pas faire de mécontents dans les projets à construire.
* Enfin, la réforme du système éducatif entraine une refonte des cycles de l’école. A la rentrée prochaine, la maternelle sera complètement séparée des cycles 2 et 3 (jusqu’alors, la grande section était intégrée au cycle 1 avec les petite et moyenne sections mais aussi au cycle 2 avec le CP et le CE1) ; le cycle 3 sera constitué des CM1, CM2 et 6ème ; et le cycle 2 des CP et CE1. Les CE2 seront sur une année charnière, ne faisant officiellement partie d’aucun cycle pour l’année scolaire 2015/2016. Des directives sont à venir concernant l’organisation concrète des apprentissages.

**La séance est levée à 20h10.**